

# COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 8 juin 2016

Membres en exercice: 10  
Présents : 07  
Votants : 09

L'an deux mille seize, et le 08 Juin à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 03/06/2016

Date d'affichage : 03/06/2016

**Présents** : Jean-Manuel GARRIDO, Yolande LAVAL, Jean-Claude ESPERANDIEU, Gérard DELROT, Robert DUMAS, Joël LAHACHE, François ESCHBACH.

**Absents excusés** : Bénédicte THOULOUBE donne procuration à Robert DUMAS. Eveline PEREZ donne procuration à Jean-Manuel GARRIDO.

**Absent** : Didier CHALOIN.

**Secrétaire de séance** : Yolande LAVAL

**Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 6 avril 2016 à l'unanimité des membres présents.**

### ORDRE DU JOUR

- 1- Création du règlement intérieur du Personnel
- 2- Création d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe
- 3- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 4- Prise de compétence pour la communauté de communes "Actions en faveur de la petite enfance"
- 5- Convention Prêt de matériel
- 6- Achat Tractopelle
- 7- Décision Modificative N°1
- 8- Choix établissement bancaire pour emprunt
- 9- Vente d'une table et 4 chaises à la commune de Saint Sauveur de Cruzières
- 10- Choix entreprise Marché à bons de commande
- 11- Frais déplacement Congrès des Maires
- 12- Motion soutien accueil familles irakiennes à Les Vans

#### **1- Création du règlement intérieur du Personnel**

Distribution aux conseillers municipaux d'une ébauche du règlement intérieur du personnel.

#### **2- Création d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, échelle 4 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires, échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

**Vote Pour à l'unanimité.**

### **3- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 30 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelle 5 de rémunération, de 30 heures hebdomadaires, échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

**Vote Pour à l'unanimité.**

### **4- Prise de compétence pour la communauté de communes "Actions en faveur de la petite enfance"**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes a apporté une extension aux compétences statutaires de la CdC par une compétence supplémentaire de nature à lui permettre de prendre la compétence transport en direction de la piscine La Perle d'Eau à Lablachère et de l'espace sportif et culturel Intercommunal situé route de Païolive aux Vans.

De plus, il précise que cette modification statutaire compétence a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés par le conseil communautaire du 11 avril 2016 et demande à son conseil de se prononcer à son tour sur ladite décision.

**Vote Pour à l'unanimité.**

### **5- Convention Prêt de matériel**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la collectivité de St Sauveur de Cruzières dénonce la convention de prêt de matériel entre les deux collectivités par lettre recommandée avec avis de réception en date du 26 mai 2016. Le Maire donne lecture de cette missive ainsi que la délibération jointe n° 19/2016 en date du 15 mars 2016.

Cette collectivité invoque le fait que notre commune a utilisé depuis le mois de janvier 2016 le tractopelle pendant 6 semaines, alors que notre tracteur équipé d'une épareuse a été utilisé par leur service pendant 2 semaines.

Monsieur le Maire précise avoir pris attache avec le maire de St Sauveur de Cruzières et qu'au vu de l'utilisation de cet engin pendant quatre semaines supplémentaires par nos agents, cette collectivité pourra utiliser le tracteur-épareuse jusqu'à épuisement du temps.

A la suite, il propose une nouvelle convention sur la base d'un tarif unique de 400 € net pour une semaine soit pour le tractopelle soit pour le tracteur-épareuse, dans le cas de dépassement de l'utilisation de l'un ou de l'autre engin.

**Vote Pour à l'unanimité.**

### **6- Achat Tractopelle**

Monsieur le Maire présente le projet d'achat d'un tractopelle prévu au budget primitif de 2016 pour un montant de **35.000 €**. Depuis le 06 avril, date du vote du budget, la collectivité est à la recherche d'un engin pour assurer dans des conditions optimales les travaux à effectuer sur la voirie, curage des fossés et sur d'autres chantiers à venir. Jean-Claude Espérandieu, adjoint chargé des travaux, s'est chargé de cette tâche. Après plusieurs semaines de recherches et visites sur site, il a trouvé un tractopelle d'occasion JCB 3CX qui correspond à nos exigences à VIRIAT 01440, chez un vendeur professionnel de matériels de travaux publics. Il s'agit d'un engin **d'août 2011, première main, godets, fourche, 4440 h** pour un montant de **44.400 € TTC**.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un engin en très bon état. L'adjoint et l'agent communal se sont déplacés à VIRIAT pour constater l'état du tractopelle et le manipuler. Il répond à notre attente.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal, décide : **par 4 voix Contre (DELROT – ESCHBACH – DUMAS – THOULOZE), 2 Abstentions (LAVAL – LAHACHE), 3 Pour (GARRIDO – PEREZ – ESPERANDIEU) de ne pas donner suite à ce projet.**

### **7- Décision Modificative N°1**

**Annulé**

## **8- Choix établissement bancaire pour emprunt**

**Annulé**

## **9- Vente d'une table et 4 chaises à la commune de Saint Sauveur de Cruzières**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la demande de la commune de St Sauveur de Cruzières intéressée par une table et quatre chaises pour son école primaire et que depuis la fermeture de l'école, ce matériel n'est plus utilisé. Nous proposons au prix de 40 € ce petit matériel. En 2006, ce mobilier avait été acheté pour un montant de 168 €.

**Vote Pour à l'unanimité.**

## **10- Choix entreprise Marché à bons de commande**

Monsieur le Maire rappelle le lancement d'un marché à bons de commande pour les travaux sur la voirie communale par délibération en date du 06 avril 2016. Ce marché a été mis en ligne sur Achatpublic.com et par voie de presse dans les annonces légales sur un quotidien régional, le 20 avril 2016. Quatre entreprises ont répondu dans les délais prévus au règlement de la consultation. Les offres de prix des entreprises se déclinent de la manière suivante :

- LAUPIE TP..... 95 690,86 € TTC
- EUROVIA..... 112 495,80 € TTC
- SATP..... 121 564,32 € TTC
- BERNARD TP.....132 793,44 € TTC

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 mai 2016 en présence de Mr Christian Manificier, technicien aux services des routes du Conseil départemental, représentant le responsable du Groupement territorial Sud-Ouest, et a procédé à l'ouverture des plis. Au regard des éléments détaillés dans l'analyse des offres en date du 02 juin 2016, le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise LAUPIE TP.

**Vote Pour à l'unanimité.**

## **11- Frais déplacement Congrès des Maires**

Dans le cadre du Congrès des Maires à Paris du 31 mai au 2 juin 2016, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement par la commune des frais incombant à Monsieur le Maire pour un montant de 213,99 €.

**Vote Pour à l'unanimité.**

## **12- Motion soutien accueil familles irakiennes à Les Vans**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes a soutenu une démarche pour accueillir deux familles Irakiennes (9 personnes en tout) dans un logement mis à la disposition par la Mairie de Les Vans. Ces familles sont actuellement réfugiées à Erbil au Kurdistan Irakien. Un dossier complet a été déposé auprès du consulat de France dans cette ville pour permettre leur venue en France dans les tous prochains mois.

Un collectif a été créé pour les accueillir, « Accueil réfugiés au Pays des Vans en Cévennes » pour favoriser leur installation, leurs démarches administratives, l'apprentissage de la langue et la scolarisation des enfants. Ce collectif est conduit par Mme Myriam DAY, adjointe à la Mairie de Les Vans, chargée du social.

Certaines communes faisant partie de la CdC du Pays des Vans en Cévennes ont d'ores et déjà apporté leur soutien écrit à cette démarche. Le Maire précise qu'il s'est engagé à soutenir cette initiative lors d'un conseil communautaire et apporté son aide financière par l'intermédiaire du CCAS. Il propose de prendre une Motion de soutien pour l'accueil de familles Irakiennes sur la commune de Les Vans.

**Vote 8 voix Pour 1 voix Contre (Joël LAHACHE),**

**L'ordre du jour étant épuisé,  
Levée de séance à 22h13**